

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON
Session Ordinaire Séance du 16 juillet 2026

Date de la convocation : 8 juillet 2026

Date de l'affichage : 8 juillet 2026

L'An deux mil vingt – six, le seize juillet 2026, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr. Patrick BENIGAUD, Maire, en suite de la convocation faite le 8 juillet deux mil vingt - six.

Etaient présents : Mrs. BENIGAUD Patrick, BIGOT Pierre, DERANGERE Roger, GERBIER Luc, HATTERMANN Julien, PIGNOT Christophe, RAMAGE Julien, SALFRANC Vincent, TOURET Eric, TOURET Franck, Mmes AUTISSIER Bernadette, BAMBA Marie Annick, BELIN Claire, BERGER Christine, CHOQUET Céline, MADELAINE Claire, VIGNERON Céline, Mme MULLER Marie-Astrid

Excusés : Mme LAVOCAT Hélène

Pouvoirs : Mme LAVOCAT Hélène donne pouvoir à Mr. BENIGAUD Patrick

Secrétaire : Mr. TOURET Franck

DÉLIBÉRATION POUR ACHAT DE TERRAIN A LA SOCIÉTÉ IMMO INVEST

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter le terrain appartenant à la Société Immo Invest cadastré AO 70 d'une superficie de 16 193m² pour le tarif de 36 000€ TTC.

Il explique que l'achat de ce terrain servira à une création d'un lotissement pour la construction de maisons d'habitation.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte d'acheter le terrain à la SCI BI-LAUDET par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention pour le montant de 36 000€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

**DÉLIBÉRATION POUR L'ASSUJETTISSEMENT DU BAIL COMMERCIAL DU
LABORATOIRE DE TRANSFORMATIONS DE MATIERES PREMIERES A LA
T.V.A.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un bail commercial doit être effectué par Me LAVIROTTE Bertrand à Bourbon Lancy entre la SCI BI LAUDET et la Commune de BEAULON.

Il informe également le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'assujettir cette activité à la T.V.A à compter du 1^{er} août 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail commercial et décide de l'assujettissement de l'opération à la T.V.A de cette activité à compter du 1^{er} août.

DÉLIBÉRATION APPROUVANT LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU MARPA DE CHEVAGNES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la modification de l'article 3 des statuts du SIVU MARPA de Chevagnes, il est nécessaire d'approuver la modification de ces statuts.

Sur proposition formulée par Monsieur le Président du SIVU et adoptée à l'unanimité par le Comité Syndical réuni en séance ordinaire le mardi 23 juin 2026, il est proposé de modifier les statuts ainsi :

Article 3 : « le siège social du SIVU MARPA de Chevagnes est fixé à Saint Martin des Lais »
Il est donc nécessaire de délibérer pour approuver le changement du siège social du SIVU MARPA de Chevagnes.

Après délibération, le Conseil Municipal par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention approuve la modification des statuts du SIVU MARPA DE CHEVAGNES créé par arrêté préfectoral en date du 23 mars 2004.

DÉLIBÉRATION POUR APPROBATION DE LA CONVENTION SUPPORT TECHNIQUE DES COMMUNES AVEC ALLIER TERRITOIRE BOURBONNAIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de la nouvelle convention assistante informatique/support d'Allier Bourbonnais, et donne lecture de cette nouvelle convention qui remplace les précédentes conventions arrivées à échéance au 31 décembre 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention la nouvelle convention portant sur la période 2026-2030, et renouvelable tacitement.

DÉLIBÉRATION POUR INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du Code Général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 1 voix pour, 8 contre et 10 abstentions de ne pas instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

DÉLIBÉRATION POUR FIXER LE MONTANT DU LOYER MENSUEL ET ANNUEL A LA SCI BI LAUDET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut fixer le montant du loyer pour le laboratoire boucherie utilisé par la SCI BI – LAUDET à compter du 1^{er} août 2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant mensuel du loyer à 800€ HT, soit un loyer annuel de 9 600€ HT.

Le Conseil Municipal accepte par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention de fixer le loyer d'un montant de 800€ HT par mois, soit 9 600€ HT par an.

DÉLIBÉRATION POUR BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNE ET LA SCI BI LAUDET

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un local à usage commercial, située « 4, rue de la Poste » - 03230 BEAULON cadastré section AT 127 d'une surface de 186 m².

Il indique qu'il convient de valoriser le patrimoine communal et de favoriser le dynamisme économique local en installant un laboratoire de transformations de matières premières au sein de ce local pour permettre à la SCI BI LAUDET de continuer son activité de boucherie.

La SCI BI LAUDET, représentée par Mr. et Mme LAUDET Thibaut a manifesté son intérêt pour la location de ce bien.

Le Maire présente les conditions financières et juridiques essentielles négociées pour ce projet de bail commercial.

Désignation des locaux : 1 laboratoire de 186 m²

Destination des lieux : exclusivement l'activité de transformations de matières premières

Durée du bail : 9 années entières et consécutives, à compter du 1^{er} août 2026

Loyer mensuel : 800€ HT

Loyer annuel : 9 600€ HT

Charges et travaux : Le preneur s'acquittera de ses charges locatives courantes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

Approuve les termes du projet de bail commercial à intervenir entre la commune de BEAULON et la SCI BI LAUDET selon les conditions présentée ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit bail commercial ainsi que tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décide que les recettes issues des loyers seront perçues et imputées au budget laboratoire à l'article 752 en recettes de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION POUR CRÉATION D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un nouveau programme d'investissement « Achat de terrain » sur le budget communal.

Considérant l'opportunité pour la commune de réaliser cette opération d'investissement ; que ce projet répond à un besoin pour de futures constructions de maisons d'habitation ;

Considérant que le coût total prévisionnel de cette opération est estimé à 36 000€ ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention ;

Décide de créer le programme d'investissement « Achat de terrain » sur le budget communal

Approuve l'enveloppe financière globale prévisionnelle de ce programme pour un montant de 36 000€ et autorise Monsieur le Maire à prendre une décision modificative.

DÉLIBÉRATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION – AMENDES DE POLICE – REPLACEMENT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION NON CONFORME

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de remise aux normes de la signalisation de plusieurs panneaux de la commune.

Monsieur le maire explique que de nombreux panneaux de signalisation sont en mauvais état (directionnelle, stop).

Monsieur le maire propose de solliciter une subvention dans le cadre des amendes de police pour aider au financement de ce projet.

Après échange de vues, le Conseil Municipal par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention sollicite une subvention dans le cadre des amendes de police et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES :

Rencontre avec Allier Habitat – Projet 10 logements + salle communale (friche CHOLLET) - personnes âgées.

Programme 1 375 668€ - 8 T2 et 2 T3 + Salle 30m2

Pour que le projet soit validé, il faut que la salle soit prise en charge par Allier Habitat, et non construite par la commune.

Allier Habitat louerait la salle à la commune 8€/m2 sur 50 ans soit 144 000€

Autre solution : faire une salle de 50m2, et réduire à 30m2 après 20 ans.

Route barrée à l'étang Grillot – Propriétaire mis en demeure de faire le nécessaire (plan d'eau n'est pas aux normes). La police de l'eau reviendra faire un constat

Rencontre Mrs CAVALIER ET FOURNIER, Gendarmerie de Chevagnes, pour une étude sur la vidéoprotection (RV le mercredi 22 juillet à 14h30 à la mairie).

Représentants du Conseil Municipal au méchoui de la Pétanque Beaulonnaise ? Claire MADELAINE et Vincent SALFRANC.

Point sur les travaux :

Panneaux photovoltaïques : fonctionnement ok, des détails à revoir sur les contrats de rachat d'énergie

Labo : 2^{ème} refus de réception des travaux, problème carrelage

RDV CEHMEF : Pouret changement des blocs de sécurité défaillants

Appartement (deux libres) un aux Aubrelles et un au – dessus de la mairie.

Curage fossés

Borne aire camping-cars/Abandon du changement

Concessions cimetière

Achat matériel et logiciel gestion accueil de loisirs et restaurant scolaire (Aïga / éditeur INOÉ)

Arrasement/Accotement

Enfance : 106 inscriptions pour la rentrée 2026 (baisse importante), avec une inquiétude sur la maternelle

Echanges sur l'accueil de loisirs BEAULON/GARNAT

Festivités : Marché du 7 août à Saint Pourçain sur Besbre annulé

Canal en fête : anticiper les besoins électriques

PLUi (CP) : plus ou moins 30 personnes sont venues aux permanences

Réunion des Maires à venir : beaucoup d'échos sur l'approbation du nouveau PLUi

Répartition des commissions : principe des commissions paires et impaires validé à partir de septembre.

Poissons morts dans l'Engièvre : attention aux problèmes sanitaires et nuisances olfactives

Pigeons de l'église ; Patrick BENIGAUD va contacter des chasseurs

Les cloches de l'église sont muettes (à réparer).

La séance est levée à 21h55.